



# LES ENJEUX DU SECTEUR DE LA SIDÉRURGIE EN DÉBAT

Synthèse du forum des parties prenantes  
et propositions du Réseau Action Climat

réseau  
action  
climat france

N°ISBN : 978-2-919083-01-5  
Juillet 2025

## Coordination

Aurélié Brunstein  
*Responsable industrie lourde*  
au [Réseau Action Climat France](#)

Antoine Durand,  
*Responsable Transition écologique et emplois*  
au [Réseau Action Climat France](#)

## Remerciements

Nous tenons ici à remercier les partenaires associés au projet : l'ADEME, pour son appui et son apport d'expertise essentiel, le Groupe Caisse des Dépôts, et notamment toute l'équipe ayant contribué à l'organisation et à l'accueil du Forum. Merci également à tous les partenaires de la mission emploi du Réseau Action Climat, dont le Ministère de la Transition écologique. Merci enfin à l'ensemble des participants et intervenants, qui se sont prêtés au jeu.

Design graphique, de la couverture,  
[Guénoilé Le Gal](#)

Photographie de couverture  
Francisco Fernandes / Unsplash

## Réseau Action Climat

Mundo M,  
47 avenue Pasteur  
93100 Montreuil  
01 48 58 83 92

[reseauactionclimat.org](https://reseauactionclimat.org)

Ce document est soumis aux droits d'auteur, mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source.

Cet événement a bénéficié du partenariat avec



## Sommaire

<b>Coordination</b>	<b>2</b>
<b>Remerciements</b>	<b>2</b>
<b>Pourquoi un forum des parties prenantes</b>	<b>4</b>
La décarbonation du secteur de l'acier : un enjeu majeur	4
Un espace pour faciliter le dialogue entre parties prenantes	4
<b>Les enjeux de la transition de la sidérurgie française : un éclairage prospectif de l'ADEME</b>	<b>5</b>
Le scénario Pari hydrogéné	5
Le scénario Compétitivité dégradée	6
Les enseignements de l'étude	7
<b>Synthèse des échanges</b>	<b>9</b>
A- Points de consensus sur l'industrie et la décarbonation	9
B- Un débat nécessaire sur la place de l'industrie, et celle de l'acier en particulier	10
<b>Nos propositions pour les politiques publiques</b>	<b>16</b>
L'Etat doit engager une véritable planification industrielle, jumelle de la planification écologique	16
Soutien public à l'industrie	17
La décarbonation de l'industrie, un atout pour la souveraineté économique	19
Réunir les conditions de la décarbonation de la sidérurgie	20
Planifier la transition juste des emplois	22

# Pourquoi un forum des parties prenantes

## La décarbonation du secteur de l'acier : un enjeu majeur

En France, le secteur de l'acier primaire, produit à partir de minerai de fer, est l'un des secteurs industriels les plus émetteurs de gaz à effet de serre : les émissions de cette industrie représentent entre 5 et 7% des émissions nationales. La décarbonation de la sidérurgie française est donc indispensable pour atteindre les objectifs climatiques fixés. Mais elle s'inscrit dans un contexte économique défavorable pour cette industrie, qui doit faire face à une baisse de la demande et à la production sur-capacitaire de la Chine, faisant ainsi chuter le prix mondial de l'acier. Face à cette double pression, une évolution du secteur sidérurgique dans les prochaines années semble inévitable. Or, les enjeux liés à l'emploi et aux compétences dans la transformation de ce secteur restent encore trop peu anticipés et partagés entre les parties prenantes, compromettant ainsi les conditions d'une transition juste.

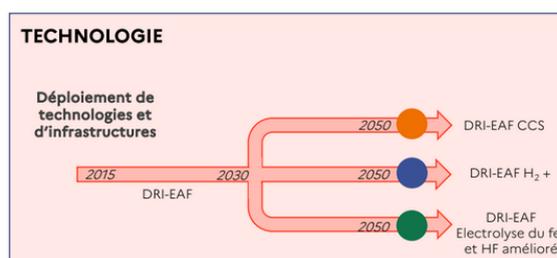
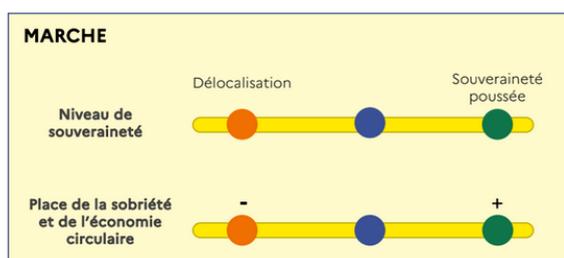
## Un espace pour faciliter le dialogue entre parties prenantes

Dans ce contexte, le Réseau Action Climat a organisé début juin un forum entre les parties prenantes du secteur (industriels, plusieurs syndicats, territoires, acteurs de l'emploi, acteurs institutionnels et gouvernementaux, des économistes et des ONG). Pour favoriser des échanges constructifs, francs et ouverts l'évènement a été organisé selon les règles Chatham House sans public, en demandant à chaque participant de s'engager à ne pas dévoiler l'identité des autres participants. De même, les propos reportés dans cette note de synthèse ne sont pas associés à la personne qui les a émis.

Ce forum a été organisé autour de quatre axes : les évolutions industrielles nécessaires à la décarbonation de la production d'acier, les enjeux économiques actuels et futurs du secteur, les enjeux d'évolution de l'emploi et des besoins en formation et enfin les mesures de politiques publiques nécessaires. Chaque axe a été abordé avec la présentation des conclusions du travail de prospective mené par l'ADEME : [le Plan de Transition Sectoriel de l'industrie de l'acier en France](#).

# Les enjeux de la transition de la sidérurgie française : un éclairage prospectif de l'ADEME

En 2024, l'Ademe publiait un travail de prospective "Le Plan de Transition sectoriel de l'industrie de l'acier en France". Ce travail s'articule autour de trois scénarios volontairement contrastés permettant d'explorer les avenir possibles dans un contexte incertain et d'en tirer les principaux enjeux pour l'avenir de la filière. Ces scénarios sont les suivants :



	A horizon 2050	Compétitivité dégradée	Pari hydrogéné	Sobriété et diversification
Politique industrielle	Réindustrialisation des activités « aval »	★★★★★	★★★★★	★★★★★
	Effet du MACF sur la réduction des flux imports/exports	★★★★★	★★★★★	★★★★★
	Développement de la filière H2	★★★★★	★★★★★	★★★★★
Technologie	Déploiement du DRI en substitution des hauts fourneaux	★★★★★	★★★★★	★★★★★
	Déploiement de l'électrolyse directe du fer	★★★★★	★★★★★	★★★★★
	Déploiement du CCS	★★★★★	★★★★★	★★★★★
Demande domestique	Réduction du rythme de constructions neuves (résidentiel)	★★★★★	★★★★★	★★★★★
	Besoin de mobilité	★★★★★	★★★★★	★★★★★
	Report modal vers la mobilité « douce »	★★★★★	★★★★★	★★★★★
	Déploiement des énergies renouvelables	★★★★★	★★★★★	★★★★★
Economie circulaire	Mobilisation du gisement de ferrailles sur le territoire	★★★★★	★★★★★	★★★★★

Source des visuels : ADEME

## Le scénario *Pari hydrogéné*

Il explore une décarbonation de la sidérurgie centrée sur la réduction directe du minerai de fer par hydrogène et des fours à arc électrique qui remplacent progressivement les hauts fourneaux, dont le dernier ferme en 2035. Il s'inscrit dans un contexte où la France est compétitive à l'international, favorisant l'accès à l'électricité bas-carbone et le maintien d'une production stable. Dans ce scénario, la France est souveraine en fer préréduit qui est produit sur le territoire, et intégré à la chaîne de valeur de l'acier.

**Ce scénario permet d'atteindre une baisse des émissions de 94% en 2050** par rapport aux niveaux d'émissions de 2015. Le facteur principal de cette réduction étant le remplacement des hauts-fourneaux des fours électriques alimentés en fer pré-réduit produit en France. Cette décarbonation nécessite cependant de quintupler la consommation d'électricité de la filière d'ici 2050, du fait du développement de la technologie de réduction à hydrogène électrolytique.

**Le montant total des investissements nécessaires à ce scénario atteint 12,9 milliards d'euros** dont les principaux postes sont le développement de la production d'hydrogène électrolytique et le remplacement des hauts-fourneaux par les fours de réduction du minerai de fer et les fours à arc électrique.

### **Le scénario *Compétitivité dégradée***

Il décrit les risques liés à la compétitivité du prix de l'électricité et aux limites du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF). Il met en avant les défis de maintenir un prix de l'électricité faible et stable à long terme. Dans ce scénario, la sidérurgie française développe la réduction directe par gaz naturel couplée à du captage de carbone qui remplace progressivement les hauts-fourneaux existants entre 2027 et 2035.

**Ce scénario affiche une baisse des émissions de 96% en 2050** principalement par le remplacement des hauts-fourneaux mais aussi à cause de la baisse des volumes produits en France du fait de la délocalisation d'une partie de cette industrie. Il est à noter que ce scénario implique de tripler la consommation de gaz fossile d'ici 2050 et augmente ainsi la dépendance aux pays importateurs de cette énergie.

**Le coût des investissements pour ce scénario atteint 2,6 milliards d'euros** dont le poste principal de dépense vient du développement de la filière du fer pré-réduit et des fours à arcs électriques.

### **Le scénario *Sobriété et diversification***

Il explore une troisième voie pour réduire les émissions de la sidérurgie française qui vise à limiter les risques en diversifiant les moyens de production disponibles, dans un contexte où la demande en acier diminue. La baisse des volumes de production induite par cette baisse de la demande est compensée par la relocalisation de la production de l'acier autrefois importé. La réduction directe par hydrogène est déployée dans une moindre mesure que dans *Pari hydrogéné*. Par ailleurs, ce scénario inclut la conservation d'un haut fourneau, partiellement décarboné, et considère un développement modéré de l'électrolyse directe du fer.

**Ce scénario permet d'atteindre une baisse des émissions de 88% d'ici 2050** grâce aux différentes solutions de décarbonation mobilisées, la réduction directe du fer par l'hydrogène étant la solution ayant le plus d'impact sur cette diminution. Cette trajectoire implique de tripler la consommation d'électricité d'ici 2050.

**Le montant des investissements pour ce scénario atteint 7 milliards d'euros.** Les coûts les plus importants sont concentrés dans le développement de la filière de l'électrolyse de l'hydrogène et de la filière de production d'acier basée sur la réduction du fer à l'hydrogène.

### Les enseignements de l'étude

**Premièrement, le recyclage joue un rôle prépondérant dans les trois scénarios étudiés.** Pour en exploiter tout le potentiel, les pouvoirs publics doivent garantir l'accès au gisement de ferrailles en quantité et qualité suffisantes, notamment avec l'amélioration des techniques de tri et de collecte.

**Deuxièmement, l'approvisionnement en électricité représente un enjeu majeur dans la décarbonation des sites industriels et constitue encore actuellement un frein au déploiement des projets de décarbonation.** Etant donné le temps de raccordement non négligeable (parfois jusqu'à 10 ans), la mise en œuvre des capacités de production d'électricité et les nouveaux raccordements nécessaires doivent faire l'objet d'une planification.

**Troisièmement, la compétitivité du futur acier vert dépend des prix de l'énergie et des intrants.** La situation actuelle de prix élevés de l'énergie en Europe, ou encore de production d'intrants peu chers tels que le fer préréduit en dehors de l'UE amène les sidérurgistes à s'interroger sur la localisation de leurs productions. Enfin, le recours à la sobriété comme levier pour atteindre les objectifs de décarbonation nationaux, à travers des politiques publiques ciblées, pourraient avoir un effet négatif sur la demande en acier.

**Relocaliser des activités fortement dépendantes des importations (comme la production des énergies renouvelables) permettrait de créer de nouveaux débouchés pour les industriels.** Cette relocalisation aurait ainsi l'avantage de rééquilibrer la balance commerciale tout en créant potentiellement de nouvelles dynamiques territoriales et de nouveaux emplois.

**Selon les scénarios, on observe un impact variable sur les emplois, avec des perspectives contrastées sur les emplois directs et un potentiel de hausse plus significatif pour les emplois indirects.**

En 2023 le secteur de l'acier employait 14700 emplois directs, dont la moitié dans le secteur de l'acier primaire. En ce qui concerne la répartition des emplois du secteur sur le territoire, 45% des emplois sont concentrés sur les zones industrielles de Fos-sur-Mer et Dunkerque. L'ADEME a récemment complété son travail de Plan de Transition Sectoriel en faisant une évaluation des impacts sur les emplois directs et indirects des trois scénarios étudiés.

- Dans le cas du *Pari Hydrogéné*, la légère hausse de la demande et le déploiement de capacités d'électrolyse de l'hydrogène entraînent une légère augmentation du nombre d'emploi directs (+0.6% d'ici 2050) pour une augmentation autrement plus marquée des emplois indirects (+252% pour les emplois liés à la consommation d'énergie, +59% d'emplois liés au recyclage).

- En toute logique le scénario *Compétitivité dégradée* affiche un bilan plus mitigé avec une réduction du nombre d'emplois directs de 22% et de 20% pour les emplois indirects d'ici 2050 alors que ceux-ci augmentent tout de même en 2030 (11%).
- Enfin, le scénario Sobriété et diversification génère une baisse des emplois directs de 9.5% pour une augmentation des emplois indirects de 52% entre 2022 et 2050.

## Synthèse des échanges

Dans un contexte d'incertitude sur l'avenir de la sidérurgie française et européenne, doublé d'enjeux majeurs de transformation des moyens de production vers l'acier décarboné, l'événement a offert un espace de débat autour des différentes options de transition de la sidérurgie française, à partir des scénarios du Plan de Transition Sectoriel de l'ADEME.

L'événement a visé à partager les analyses, pour contribuer à dessiner un scénario réaliste et souhaitable. L'analyse qui est proposée ici est une synthèse réalisée par les experts du Réseau Action Climat associé à l'événement. Elle vise avant tout à rendre-compte, et à prolonger le débat. En voici les points-clés :

### A- Points de consensus sur l'industrie et la décarbonation

**1- L'engagement de décarbonation** de l'économie constitue un enjeu majeur et un objectif incontournable ;

**2- L'industrie doit prendre sa part** dans cet objectif sociétal de décarbonation ; cela implique des mutations importantes dans les procédés industriels, en particulier au sein des secteurs les plus émetteurs, dont l'acier est le plus symbolique ;

**3- La transition écologique de l'industrie doit être juste**, en particulier pour les salariés, et suivant les principes identifiés dans le cadre du débat public<sup>1</sup>.

D'emblée, ces enjeux de transition ont également été **mis en perspective avec les enjeux économiques de l'industrie française**, et en particulier :

- **Un taux d'emploi industriel particulièrement faible**, notamment au regard d'autres pays européens comme l'Italie ou l'Allemagne,
- **La tendance historique à la désindustrialisation est également une tendance à la déresponsabilisation**, et à l'exportation des nuisances (sociales et environnementales) associées à notre modèle de consommation,
- **Une tendance à la reprise progressive de l'emploi industriel**, constatée entre 2017 et 2023<sup>2</sup>, mais qui n'est pas de nature à compenser ce déficit d'emploi industriel,
- **Une tendance qui s'est fortement ralentie** depuis le second semestre 2024, sur fond de crise de compétitivité et d'incertitude internationale, notamment.

L'analyse de la **crise industrielle en cours** a fait émerger plusieurs points. Il a semblé relativement admis que **la crise du secteur de l'acier n'est pas, à l'origine, une crise de**

<sup>1</sup> Voir notamment les publications de [l'Ademe](#) et du [SGPE](#) à ce sujet.

<sup>2</sup> Voir notamment :

<https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/Publications/2025/Etudes/202503-barometre-industriel-etat.pdf>

**la décarbonation.** Elle s'inscrit dans un contexte où les installations industrielles principales sont vieillissantes et où l'industrie européenne est en déficit de compétitivité par rapport à ses concurrentes à l'international, où le principal acteur du secteur en France (ArcelorMittal) a choisi d'investir hors Europe, et où le commerce international fait l'objet de déséquilibres majeurs. Or, dans ce contexte incertain, **la décarbonation requiert des mutations et investissements majeurs.**

## **B- Un débat nécessaire sur la place de l'industrie, et celle de l'acier en particulier**

Ce contexte de l'industrie de l'acier s'inscrit par ailleurs dans le cadre de débats dynamiques sur les enjeux industriels au sens large. **L'opinion publique est récemment devenue plus favorable** -sous condition- à la réimplantation de tissus industriels.

Néanmoins, **l'industrie doit s'inscrire dans un projet de société : que souhaitons-nous produire ?** C'est l'une des premières questions-clés. Elle touche particulièrement le secteur sidérurgique, car celui-ci est à la base de très nombreux processus industriels (l'exemple de l'automobile a été souvent cité). **La place de l'acier comme industrie de base, doit être pensée en lien avec le développement industriel et économique des filières en aval.** Cette place est doublement symbolique, en tant qu'industrie la plus émettrice. Elle mérite donc une attention particulière.

**Le débat doit également porter sur l'enjeu de la souveraineté,** de ses dimensions, et de ses implications pour le développement industriel. Une problématique centrale a ainsi émergé, avec des options semblant relativement ouvertes et à instruire.

>> **Enjeu d'approfondissement n°1 : l'acier étant une industrie de base, directement connectée en aval à de nombreuses autres filières industrielles, faut-il lui accorder un statut particulier** (au regard du soutien accordé par ailleurs à la réindustrialisation), **en terme de soutien public et de protection économique ?** Il s'agit également probablement d'instruire la controverse, concernant l'enjeu de souveraineté, à l'échelle nationale et à l'échelle européenne. De la réponse à cette question dépendent logiquement les leviers d'action publique évoqués ci-après. Cette question est à intégrer, avec celle de notre modèle de production et des interactions à prévoir entre filières économiques, dans une **logique complète de planification industrielle,** qui semble encore faire défaut (et ne peut se focaliser exclusivement sur des "secteurs d'innovation").

## **C- Les modalités et scénarios de décarbonation du secteur de l'acier - enjeux du débat**

Plusieurs points des scénarios ADEME ont été mis en débat, sur le plan technique, en particulier :

- **Les incertitudes liées au modèle de production d'acier avec l'hydrogène,** avec une hypothèse semblant peu réaliste, quant au transport d'hydrogène depuis l'étranger. Une hypothèse plus réaliste consisterait à importer du fer pré-réduit à

base d'hydrogène renouvelable, sachant par ailleurs l'absence de minerai en France. Cette hypothèse est débattue face à l'hypothèse d'une production de fer préréduit en France, permettant de conserver l'ensemble de la chaîne de valeur de production de l'acier en France pour des raisons de souveraineté et de réindustrialisation ;

- **Les enjeux de développement de l'acier recyclé, en particulier en lien avec les enjeux de disponibilité du stock de ferrailles** à assurer, en particulier en cas de choix de scénario poussant fortement l'économie circulaire : il s'agit ici clairement d'un enjeu pour la politique industrielle ; les enjeux de quantité et qualité de la ferraille et de reconnaissance de cette qualité (norme) ont également été soulignés ;
- **La nécessité d'envisager un modèle industriel qui ne tienne pas compte des seuls enjeux de décarbonation**, mais qui place la filière industrielle dans une perspective viable économiquement et complémentaire au développement des filières aval. Les scénarios ADEME sont utiles, mais constituent une pièce d'un débat nécessairement plus large.

La présentation des trajectoires économiques a soulevé plusieurs points de débat :

- **Le coût de production de l'acier est projeté à la hausse, ce qui risque d'avoir un impact sur les coûts de production industrielle en général**, même si cette trajectoire est pondérée, si on intègre la perspective à la hausse du coût de la tonne carbone et de la fin des quotas carbone gratuits alloués aux industries les plus émettrices ;
- **Ce coût est à connecter aux enjeux de pouvoir d'achat**, dans une logique esquissée à l'aune des débats d'anticipation des impacts pour la consommation, et d'analyse d'acceptabilité / voire de nécessaire accompagnement à prévoir ; l'idée de la valorisation de "contenus locaux (en acier)" a été présentée comme une piste à creuser ;
- Dans le cadre du passage au gaz ou à l'hydrogène, l'enjeu de la disponibilité énergétique, ainsi que de son coût, ont un impact majeur : ils mettent en valeur **les interactions fortes entre la filière de l'acier et celle de l'énergie, que cela soit le gaz fossile ou l'électricité**,
  - La compétitivité semble, sur ce plan, dégradée par rapport à d'autres régions du monde ;
  - **La question des impacts environnementaux et sociaux des modèles de production énergétique hors Union Européenne**, en Russie, Asie (exemple en Chine, entre l'acier vert qui pourrait être produit pour l'Europe, laissant en subsidiarité l'acier brun pour le marché local sans contrainte) ou aux Etats-Unis (gaz de schiste importé, mais interdit à la production en France), et l'enjeu de cohérence d'ensemble, ont été par ailleurs pointés ;
  - Des possibilités de valoriser les périodes de moindre coût de production électrique ont été évoquées (en tirant parti des possibilités de stockage d'énergie), à explorer : la flexibilité peut être un bon moyen de décarboner ;
- **Du strict point de vue de la décarbonation, une production d'acier primaire hors de France est possible et semble potentiellement compétitive ; mais ce scénario ne semble pas souhaitable, ni socialement, ni en termes de souveraineté, ni en termes (connexes) de potentiel industriel. L'enjeu d'approfondissement n°1 est ici fondamental.**

- **Les enjeux d'accès au foncier** ont également été soulignés, comme un élément essentiel (à lier, en lien avec la nécessaire priorisation associée aux enjeux de sobriété foncière, au débat sur la souveraineté et sur la place de l'industrie de l'acier dans le modèle industriel choisi).

## D- Transition de la sidérurgie et impacts sur l'emploi - enjeux du débat

Plusieurs points des scénarios Ademe en matière d'emploi ont été mis en débat, et en particulier :

- **La mise en perspective de la diversité des scénarios, avec des scénarios qui peuvent être plutôt favorables en terme d'emplois** : les scénarios définis par l'Ademe ouvrent la voie à des scénarios à impact social maîtrisé, voire avec des perspectives favorables pour l'emploi : la décarbonation en elle-même n'est pas destructrice des emplois ;
- **Un point de débat a été soulevé, quant aux hypothèses retenues** par certains experts, moins optimistes quant au ratio d'emplois nécessaires à la production d'acier décarboné.

**>> Enjeu d'approfondissement n°2 : à partir des travaux fondateurs de l'Ademe, il s'agit de préciser les analyses d'impact pour l'emploi des scénarios de décarbonation de l'acier, avec des focus sur les impacts sur les filières amont, aval et sur les territoires concernés.**

- **L'intérêt de penser la filière dans son ensemble, en termes d'impact sur l'emploi.** De même, le débat a souligné l'importance d'appréhender ces impacts sur l'amont (filiale énergétique) et sur l'aval (transformation), à la fois en termes d'analyse de faisabilité (enjeux de disponibilité des compétences) et d'acceptabilité.
- Les mutations majeures attendues **conduisent à des attentes fortes, notamment côté syndical : le renforcement de la nécessaire sécurisation des parcours d'emploi ;**
- Sur ces points, **les scénarios doivent être travaillés et consolidés à différents niveaux :**
  - Au niveau **européen**,
  - Au niveau **national**,
  - Au niveau **territorial**, sachant que les impacts seront fortement différenciés en fonction de l'activité (et du positionnement de l'entreprise dans la chaîne de valeur) et de la configuration capitaliste de l'entreprise, mais aussi des dynamiques territoriales ; L'exemple de Dunkerque a émergé comme un territoire où de fortes incertitudes pèsent sur l'acier, mais au regard d'une perspective de forte dynamique locale sur l'emploi industriel ;
- De ce point de vue, il est ressorti des débats l'importance de **ne pas se focaliser exclusivement sur le principal acteur industriel de l'acier**, mais de porter également une attention à l'ensemble du tissu industriel, plus diffus, intervenant sur la chaîne de valeur de l'acier ; et de porter, ainsi, une attention aux territoires

- concernés (sans, naturellement, minorer l'impact des décisions à venir à Dunkerque et Fos-sur-Mer) ;
- Les perspectives sur l'emploi et le maintien de l'activité industrielle ont été abordées, à plusieurs reprises, avec **les enjeux de gouvernance de l'entreprise, et ce, à deux niveaux** :
    - **La configuration capitalistique** : un acteur industriel à ancrage capitalistique territorial (l'exemple allemand a été ici cité) ou européen ne se projette pas, en terme de décisions sur l'organisation de l'activité, comme un groupe mondialisé ;
    - **L'intégration des parties prenantes** : la faiblesse relative du dialogue social en France et, plus généralement, de l'implication des parties prenantes de l'entreprise dans sa stratégie a été soulignée comme une difficulté (notamment en comparaison avec d'autres modèles européens) ;
  - La question de la **conditionnalité sociale des aides aux entreprises**, en complément de la conditionnalité environnementale, a été soulevée.

Au-delà des enjeux d'emploi, plusieurs acteurs ont souligné l'importance de prendre en considération des enjeux sociaux connexes :

- **L'enjeu de la qualité du travail**, tant en ce qui concerne les conditions de travail des salariés que dans une perspective de mobiliser les compétences (attractivité au recrutement dans le secteur industriel, notamment) ;
- **L'enjeu des compétences en mouvement** : dans le cadre d'une mutation majeure du mode de production industriel, celles-ci seront nécessairement amenées à évoluer et impliquent une mobilisation des acteurs de la formation initiale et continue, notamment au niveau territorial.
  - En cas de scénario défavorable pour l'emploi, cet enjeu est également identifié, en appui des perspectives de transitions professionnelles.

Ces dimensions peuvent constituer également des **enjeux d'approfondissement**.

Dans tous les cas, **le débat a souligné la nécessité de penser l'acceptabilité de la transition écologique : l'emploi doit être intégré comme une variable-clé des modèles de transition industrielle**. Il s'agit de rechercher les trajectoires industrielles qui favorisent ainsi la décarbonation et l'emploi (avant même d'anticiper les scénarios de reconversion), mais aussi -et c'est une approche moins quantitative, qui renvoie également aux enjeux **d'identités économiques et de modèle d'action collective : il s'agit d'éviter de produire des "salariés fâchés, du fait de leur parcours professionnels, avec la transition"** ; les scénarios ADEME permettent de dessiner des perspectives possibles en ce sens.

## **E- Le débat interpelle les politiques publiques, à différents niveaux**

Le modèle d'action publique a été au cœur de nombreux débats, en particulier dans le cadre du temps de conclusion.

En lien avec les enjeux identifiés en matière de politique et de choix industriels (voir A-), la notion de planification a été largement mobilisée : **planification écologique et planification industrielle sont ainsi nécessaires ; leur ambition et leur stabilité dans le temps**

doivent être assurées. De ce point de vue, le contexte politique a été largement reconnu comme étant défavorable, appelant à une nécessaire inflexion. La question des temporalités a émergé, et la projection à moyen-terme (2030) a semblé constituer un cap intermédiaire pertinent pour ces logiques d'action collective.

L'événement organisé et les débats amènent également à **dessiner la gouvernance de ces planifications, allant dans le sens d'une implication structurée et renforcée des parties prenantes** : experts, partenaires sociaux, ONG, notamment.

**La question des choix industriels, en fonction de nos besoins de production et des mutations à opérer à partir de nos choix collectifs (dont fait partie la décarbonation), a été fortement relayée.** Elle interroge logiquement les cadres de l'action publique, et notamment **le manque de cet espace de débat.**

Plusieurs niveaux d'action publique sont à mobiliser de manière complémentaire, face aux défis identifiés de manière convergente :

- **Au niveau européen :**
  - **Le "Green Deal", politique climatique européenne, doit voir son cap maintenu** : la planification écologique se joue aussi au niveau supranational et la clarté et **la stabilité des signaux, à ce niveau, sont essentiels pour les acteurs économiques et sociaux** ; de même, la **politique économique et les logiques d'incitation** sont à renforcer en matière de **consommation** ;
  - La politique climatique européenne être plus fortement articulé avec **une politique industrielle plus cohérente et financée à hauteur des enjeux, et une politique de soutien social à la transition juste** (le Fonds de transition juste a été ici identifié comme un levier d'action pertinent) ;
  - La réflexion portant sur les **enjeux de souveraineté et de tissu industriel** doivent en partie être conduites et tranchées à ce niveau, avec les parties prenantes ;
  - Une réflexion doit être conduite, suivant les conclusions de ce débat, pour favoriser l'industrie identifiée comme prioritaire et stratégique, notamment au regard de la **concurrence internationale et des conditions asymétriques de production** (sur les volets sociaux et environnementaux) : les termes du débat, **pour un juste échange et l'émergence de protection effectives sont à instruire et à trancher** (l'hypothèse d'une extension sur la filière aval a été soumise, avec des possibilités méthodologiques).
- **Au niveau national :**
  - **Le cap de la planification écologique** doit être renforcé et tenu dans le temps ;
  - **Les paramètres sociaux, en matière d'emploi, de compétences et de qualité du travail, doivent être intégrés à l'équation** et renforcés dans le cadre : si un débat comme celui qui est ici résumé permet de l'esquisser, il n'avait pas l'ambition de la définir de manière détaillée (c'est le rôle des planifications) : **une trajectoire complète pour l'acier, écologique, industrielle et sociale, demeure à dessiner** ;

- A l'issue de ce débat, une réflexion sur les **conditionnalités sociales et environnementales des aides publiques** semble nécessaire pour de nombreux acteurs ;
- A ce niveau également, **le débat sur la place de l'industrie de l'acier dans la souveraineté et la politique industrielle** doit être instruit et tranché ;
- Une articulation est à créer avec une **politique industrielle** renforcée et cohérente, dans une logique de planification intégrant les interactions entre filières économiques ; cette planification doit être initiée dans une dynamique interministérielle, et impliquer une gouvernance renforcée ;
- **La gouvernance de l'action publique a été évoquée, et notamment en matière d'animation du collectif des parties prenantes**, à l'instar du débat ici proposé, et qui inviterait, de l'avis largement partagé, des prolongements de construction collective ;
- **La question des normes d'usage** a également été pointée, en tant que potentiel d'impulsion des évolutions de production, notamment en comparaison avec le secteur du bâtiment (normes ciment-béton, qui génèrent de forts ajustements industriels dans le sens de la décarbonation, en lien avec la RE2020).
- **Dans les territoires :**
  - **Les niveaux régionaux et locaux ont été cités comme essentiels, pour le déploiement des stratégies de planification** ; tant pour les enjeux de développement et mutation industriels (en lien avec la dynamique de Territoires d'industrie, par exemple), que pour l'accompagnement nécessaire aux trajectoires définies en termes d'emploi et aux besoins à mobiliser en matière de compétences ;
  - La planification écologique et industrielle se joue ainsi à différents niveaux, et **la mobilisation d'un territoire en faveur d'une vision doublement ambitieuse sur ces sujets est susceptible de créer des dynamiques favorables.**

**Les échanges ont ainsi vocation à être prolongés au sein d'espaces territoriaux**, dans les principales zones d'emploi concernées. Des prolongations sont également indispensables au niveau national (planification écologique et industrielle) et au niveau européen. Le Réseau Action Climat y contribuera.

Au regard de la complexité et de la densité des enjeux, **un dialogue structuré entre parties prenantes est plus que jamais nécessaire, et la notion de bienveillance dans la construction des choix à opérer a émergé.**

## Nos propositions pour les politiques publiques

A l'issue des discussions denses, menées dans le cadre de cette réunion, le Réseau Action Climat formule ici plusieurs recommandations de politiques publiques, qui nous semblent clés pour engager la transition écologique du secteur de l'acier.

L'objet de ces propositions est de susciter le débat autour des enjeux essentiels.

Une question prioritaire doit faire l'objet d'un débat public et politique : de quelles industries avons-nous besoin en France ? Quelles sont les productions jugées prioritaires ? **Ces questions doivent faire l'objet d'un débat collectif et démocratique en France.**

De ces questions découle une question qui nous intéresse plus particulièrement : **la France doit-elle être souveraine en acier ? De quelle chaîne d'approvisionnement doit-elle dépendre ? A quoi les pouvoirs publics sont-ils prêts pour sauver la sidérurgie française et assurer sa décarbonation ?**

Les échanges qui ont eu lieu entre les parties prenantes présentes lors de ce forum ont souligné la volonté de sauver et transformer le secteur français de l'acier, néanmoins, **cette volonté ne trouve pas encore de déclinaison complète dans les politiques publiques en l'absence d'arbitrage politique clair entre compétitivité du secteur et des secteurs en aval et souveraineté.**

Dans cette dernière partie, le Réseau Action Climat présente des mesures de politiques publiques pouvant garantir une industrie sidérurgique décarbonée et résiliente, mais surtout une transition juste de ce secteur.

### L'Etat doit engager une véritable planification industrielle, jumelle de la planification écologique

La planification industrielle s'impose comme un levier stratégique pour surmonter les freins à la réindustrialisation de la France et à la décarbonation de son industrie. **Face aux incertitudes économiques et politiques, qui freinent les investissements industriels, une planification industrielle complète permettrait d'offrir de la visibilité et d'orienter les efforts productifs vers des objectifs d'intérêt général à moyen et long terme.**

Elle jouerait un rôle clé en coordonnant les investissements massifs nécessaires pour répondre aux grands enjeux actuels : transition écologique et énergétique, souveraineté économique, et relocalisation industrielle. **Elle garantirait une cohérence entre les politiques climatiques, énergétiques et industrielles.**

La planification est d'autant plus essentielle que l'industrie évolue sur un temps long d'investissement, incompatible avec les cycles politiques et financiers plus courts. Elle permettrait donc de déverrouiller les projets industriels, en garantissant un cadre stable et

prévisible pour les acteurs économiques, tout en assurant le respect des objectifs de transition écologique.

**Elle aurait aussi un rôle social fondamental : si elle est bien conçue, la planification peut accompagner les territoires et les salariés confrontés aux mutations industrielles, et contribuer ainsi à une transition juste.**

Enfin, elle permettrait de clarifier les priorités en matière de souveraineté, en identifiant les secteurs et productions à relocaliser, ceux à sécuriser via des partenariats, et en garantissant l’approvisionnement en biens essentiels. Cette démarche doit être pensée à la fois au niveau national et européen, afin de garantir une cohérence des politiques publiques et une efficacité collective face aux défis globaux.

Cette planification industrielle implique a minima les dimensions suivantes :

- un **processus démocratique de définition des choix collectifs prioritaires** pour l’industrie (productions prioritaires)
- une **gouvernance adaptée pour la planification industrielle**, à travers la mobilisation des experts et parties prenantes de l’industrie, dont des représentants de la société civile, en complément des acteurs publics nationaux et territoriaux ;
- une **politique économique complète** en découlant : investissement, soutien à l’emploi, fiscalité, évolution des normes etc.
- une **politique emploi-compétences adaptée** à l’ambition industrielle, écologique et sociale.

Si elle est essentielle, la planification écologique et industrielle nous semble encore devoir être pensée et mieux structurée, du point de vue de sa gouvernance. Elle doit aussi s’articuler avec des politiques publiques, sur les volets économiques et sociaux, cohérente et d’ampleur.

## Soutien public à l’industrie

Le travail de prospective de l’ADEME montre un **montant total des investissements pour décarboner la sidérurgie française entre 2.6 et 12.9 milliards d’euros** selon les scénarios (le scénario de délocalisation des activités est logiquement le moins coûteux en investissements). Ce chiffrage inclut le coût de construction des capacités d’électrolyse de l’hydrogène qui sont externes à la sidérurgie, qui s’élève à 6.4 milliards d’euros pour le *Pari hydrogéné* et 2.5 milliards d’euros pour le scénario *Sobriété et diversification*.

I4CE chiffrerait en 2023<sup>3</sup> des besoins en investissements pour la filière seule entre 0.6 et 3.4 milliards d’euros pour opérer la transition de la filière.

Au regard de la volonté du gouvernement actuel<sup>4</sup> et du relatif consensus observé au sein des parties prenantes réunies lors du forum de produire de l’acier en France, et de la

<sup>3</sup> I4CE. 2023. Investissements pour décarboner l’industrie lourde en France : quoi, combien et quand ?

<sup>4</sup> <https://presse.economie.gouv.fr/sommet-sur-le-futur-de-lindustrie-siderurgique-europeenne/>

situation économique du secteur, **le soutien financier de l'Etat est indispensable**. Néanmoins, celui-ci doit rester une mesure d'accompagnement, complémentaire des investissements privés et doit être **conditionné à des critères stricts afin de transformer l'aide publique en investissement public**.

Les conditions à appliquer aux aides dédiées à la décarbonation du secteur de l'acier concernent le volet environnemental et le volet social, et seraient les suivantes :

#### **Conditions environnementales :**

- Respect des engagements annuels de l'entreprise en termes d'émissions, engagements qui doivent être définis en cohérence d'une trajectoire minimale de réduction des émissions de gaz à effet de serre compatible avec le plafond national des émissions défini par secteurs dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone,
- Exclusion des projets de capture de carbone, évitables dans le secteur de l'acier,
- Exclusion des projets de décarbonation basés sur le gaz fossile.

Dans le cadre précis de la sidérurgie, les subventions doivent inclure des clauses de remboursement dans le cas de projets de décarbonation sous-performants ou reposant sur l'utilisation d'énergies fossiles (réduction du minerai de fer à base de gaz fossile ou d'hydrogène bleu).

#### **Conditions sociales :**

- Respect des parties prenantes de l'entreprise dans toutes leur composante, et notamment du dialogue social et des obligations de la loi climat et résilience, pour les entreprises qui y sont soumises : intégrer les objectifs environnementaux et les trajectoires de décarbonation envisagées dans le cadre du dialogue social sur la stratégie d'entreprise, et dans le cadre des négociations obligatoires sur la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP). Ainsi les entreprises doivent anticiper l'impact de la transition écologique sur la pérennité des emplois, rechercher des voies favorisant la conciliation de la planification écologique et de l'emploi (par exemple, dans certains cas, en envisageant des stratégies alternatives au modèle en place), et répondre aux enjeu d'accompagnement des salariés (formations pour les nouvelles compétences, accompagnement des transitions professionnelles si nécessaire) ;

D'autres conditions méritent d'être explorées, pour assurer notamment l'efficacité de l'aide publique, que celle-ci serve l'intérêt général et ne soit pas détournée de sa finalité pour servir des intérêts privés, pour éviter les effets d'aubaines, et garantir l'emploi et le tissu économique local.

Ainsi, face au risque de délocalisation d'activités sidérurgiques, la question du remboursement des aides perçues dans des situations de réorganisation et de délocalisation d'emplois mérite d'être posée. De même, il est nécessaire de débattre de la cohérence entre aides publiques reçues par les entreprises et leurs politiques de distribution de dividendes aux actionnaires. Les aides publiques doivent inciter les entreprises à

réinvestir les bénéfices dégagés dans la R&D, la modernisation ou le développement des outils de production et la transition écologique

**Un enjeu essentiel réside également dans la transparence des aides publiques distribuées aux entreprises.** La transparence des aides aux industriels doit être garantie par la publication du motif et du montant de l'aide dans les mois suivant son octroi. L'avancement du projet doit être public et mis à jour régulièrement. Le Réseau Action Climat recommande pour cela un registre national public des financements accordés aux entreprises.

**Grâce au levier de la commande publique<sup>5</sup>, les pouvoirs publics peuvent créer des marchés pilotes pour les produits à faible empreinte carbone, tels que l'acier bas-carbone, et ainsi soutenir le développement de la production de cet acier en France.** L'acier bas-carbone étant plus cher que l'acier conventionnel (le coût de production de l'acier pourrait augmenter de 20 à 80% selon le scénario de décarbonation de l'ADEME), il est nécessaire d'augmenter l'enveloppe de la commande publique en conséquence.

**Enfin, les interventions publiques doivent favoriser l'émergence d'acteurs de l'acier ayant un lien avec le territoire, du point de vue de leur composition capitalistique.** De ce point de vue, l'hypothèse de nationalisation ou de prise de participation de l'Etat et d'autres acteurs publics (Régions, Banque des territoires etc.) au capital de ces entreprises doit être analysée à l'aune des objectifs environnementaux, sociaux et de souveraineté (voir points précédents, débat public nécessaire en lien avec la planification écologique et industrielle).

**Émerge ainsi la nécessité d'une gouvernance mixte des acteurs de la sidérurgie, une réflexion à conduire sur la participation de l'Etat et des acteurs publics au sens large au capital des grands groupes sidérurgiques, afin de prioriser les stratégies de long terme, pour la transition carbone et l'anticipation des évolutions de l'emploi.**

Cela questionne le rôle actuel de l'Etat actionnaire, qui doit agir pour les intérêts économiques de la France et non comme un actionnaire lambda à demander la maximisation des profits.

## La décarbonation de l'industrie, un atout pour la souveraineté économique

Le Plan de Transition Sectoriel de l'industrie de l'acier, élaboré par l'ADEME, souligne que la décarbonation constitue un enjeu central de souveraineté économique. Pour y répondre, deux leviers principaux sont identifiés.

**D'une part, réduire la consommation d'acier reste la manière la moins coûteuse de réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur.** Cela passe notamment par la

---

<sup>5</sup> 89 milliards d'euros en 2023 d'après le [Baromètre de la commande publique](#) publié par la Banque des Territoires et Intercommunalités de France.

lutte contre la "suvification" du parc automobile — un phénomène qui ne répond à aucune demande organique —, le renforcement du malus poids, et le développement d'alternatives à la voiture individuelle, plus efficaces d'un point de vue environnemental et de consommation des matériaux.

**D'autre part, il convient d'améliorer le réemploi et le recyclage de l'acier afin de tendre vers une circularité maximale de ce matériau.**

Ensemble, ces actions contribueraient à limiter la dépendance de la sidérurgie française aux ressources et aux énergies importées, renforçant ainsi sa résilience face aux chocs économiques.

Néanmoins, ces effets peuvent être considérablement amoindris par des choix de décarbonation sous-optimaux qui pourraient être opérés par les industriels, comme produire du fer pré-réduit à partir de gaz fossile plutôt qu'avec de l'hydrogène bas-carbone (cas du scénario *Compétitivité dégradée*).

Enfin, le scénario *Sobriété et diversification* propose de compenser la baisse de production induite par les mesures de sobriété en France en relocalisant la production d'aciers actuellement importés. Cette mesure permettrait ainsi de garantir une production d'acier aux normes humaines et environnementales les plus vertueuses, de rééquilibrer la balance commerciale nationale et de remplacer les émissions de scope 3 au profit d'émissions de scope 1 considérablement réduites.

Bien évidemment, la réalisation de ce scénario nécessite des choix politiques forts et que les industriels adoptent des stratégies à l'échelon national, ce qui est actuellement rendu complexe par la présence majoritaire de multinationales dans ce secteur. **La réalisation d'une décarbonation ambitieuse et de la souveraineté économique de la France en acier questionne les modes de gouvernance des entreprises du secteur en France.**

## Réunir les conditions de la décarbonation de la sidérurgie

La transition vers une sidérurgie bas-carbone repose sur la mise en place de conditions industrielles, économiques et réglementaires favorables.

**En premier lieu, garantir la disponibilité des ferrailles pour maximiser la circularité de l'acier en France.** La ferraille est une ressource stratégique pour la sidérurgie bas-carbone, notamment pour les aciers produits via les fours électriques. Pourtant, une part significative de la ferraille française est aujourd'hui exportée. Il devient donc nécessaire de mettre en place des instruments incitatifs ou réglementaires pour favoriser sa valorisation sur le territoire tels que des taxes à l'export ou une éventuelle obligation de contenu recyclé pour l'acier plat. La ferraille actuellement exportée permet la production d'acier recyclé à l'étranger. Valoriser celle-ci en France permettrait néanmoins la production d'acier recyclé aux normes les plus rigoureuses

En second lieu, la qualité de la ferraille est déterminante pour sa réutilisation dans la production de différents types d'aciers, en particulier les plus techniques (aciers inoxydables, aciers d'automobile, etc.). Il est donc essentiel de renforcer les capacités de tri, de traitement, de décontamination et de certification de la ferraille sur le territoire national mais également de généraliser la pratique de l'éco-conception des biens fabriqués à base de matériaux tels que l'acier ou encore un standard pour la ferraille de haute qualité.

**Enfin, le forum des parties prenantes a mis en lumière la nécessité de poursuivre le débat sur les choix économiques et écologiques relatifs à l'approvisionnement en fer préréduit à base d'hydrogène bas-carbone, qu'il s'agisse de l'importation, de la production en France, ou d'une combinaison des deux..** Toutefois, il apparaît essentiel que l'État apporte son soutien à la filière nationale de production d'hydrogène renouvelable, afin d'accompagner les industriels souhaitant produire du fer préréduit bas-carbone sur le territoire.

## PPE et planification des infrastructures électriques

Avec [presque 2 ans de retard](#), la publication des trajectoires de planification énergie et climat de la France se fait encore attendre. Or, ces documents, qui fixent un cadre pour les politiques publiques de soutien à la production d'énergie et aux usages des différentes formes d'énergie (gaz, pétrole, électricité, biomasse) sont essentielles pour prévoir les investissements, autant pour les producteurs que pour les consommateurs tels que les sites industriels.

La prochaine Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) doit fixer un cap jusqu'en 2035. D'ici là, il n'y a aucune chance que la production nucléaire n'augmente du fait des délais de construction de nouveaux réacteurs, et il est possible que des réacteurs ferment si la sécurité l'exige. A l'inverse, si on veut tenir le cap de la sortie des hydrocarbures, notamment du charbon pour la sidérurgie, la consommation d'électricité devrait augmenter (jusqu'à quintupler pour la production d'acier).

**Dans ces conditions, le maintien et la clarification du soutien aux énergies renouvelables, et à leur chaîne de valeur Française et Européenne sont essentiels pour sécuriser et garantir la mise en œuvre très prochaine des projets de décarbonation des grands sites industriels.**

A l'heure actuelle, le gouvernement devrait être en train de terminer la déclinaison territoriale de la planification, c'est-à-dire la répartition de la contribution à l'atteinte des objectifs de production entre les régions. Cette répartition, pensée pour être ascendante en mobilisant des remontées des communes et des Comités Régionaux de l'Énergie, doit permettre de clarifier les potentiels d'implantation des infrastructures nécessaires.

Si l'Etat n'a pas encore commencé ce travail pourtant urgent, RTE a bien avancé son Schéma Décennal de Développement du Réseau (SDDR), planifiant l'évolution des infrastructures jusqu'à environ 2040. **Mais sans PPE à jour, ce travail ne peut être finalisé.**

## Planifier la transition juste des emplois

Les scénarios présentés dans le cadre du plan de transition sectoriel ont vocation à s'intégrer à une politique de **planification écologique et industrielle élargie**. Dans ce cadre, il sera **indispensable de préciser les scénarios d'impact sur l'emploi, et d'intégrer le paramètre d'impact social parmi les critères de choix entre scénarios** (pour les politiques d'aides publiques multi-niveaux, notamment). Ce paramètre sera donc à prendre en compte dans l'arbitrage des politiques publiques, **dans une logique de scénario de développement industriel à impact écologique et social positif**.

Pour ce faire, **l'ensemble des paramètres de projections d'emploi doit être analysé**, à la fois sur **l'amont** de la filière (et notamment sur le volet énergétique), sur le **cœur de la filière**, mais aussi sur **l'aval** et les interactions intersectorielles. La diversité du tissu économique et la fragilité potentielle des sous-traitants et des entreprises de taille intermédiaire ou TPE-PME doivent être prises en considération.

De ce point de vue, le travail de l'ADEME, qui vise à rassembler une vision large des enjeux d'emploi, ouvre la voie. Il est à consolider, dans l'optique d'une **planification des enjeux emplois-compétences du secteur industriel en transition**, en intégrant d'autres hypothèses complémentaires à celles de la décarbonation, et à décliner au plan territorial.

Ce travail est ensuite à **mettre en débat dans le cadre d'espaces incluant les parties prenantes légitimes du sujet** (dont l'événement ici évoqué a fourni un exemple significatif), y compris dans une dimension territoriale.

Les enjeux d'emploi doivent être analysés sous le **triple angle de l'impact social, de l'acceptabilité et de la faisabilité** :

- **Impact social** : analyse du risque social objectif, en particulier pour les territoires les plus impactés par des risques sur l'emploi, en lien avec les dynamiques locales existantes<sup>6</sup> ;
- **Acceptabilité** : analyse du risque des scénarios pour la transition écologique, en termes d'acceptabilité de l'évolution d'activité (connexe, mais relativement distinct du risque social objectif) ; ce paramètre renvoie davantage à la notion d'anticipation et d'accompagnement des évolutions ;
- **Faisabilité** : analyse des compétences à mobiliser, en lien avec les dynamiques d'emploi et les enjeux de formation identifiés sur les territoires concernés, en particulier.

En termes opérationnels, il est notamment proposé de mobiliser de manière active :

- **Les dispositifs favorisant l'émergence de diagnostic partagés, à l'échelle de filières (EDEC) ou à l'échelle de territoires (EDEC territoriaux, GPEC de territoires)** ; ces dispositifs peuvent être notamment soutenus dans le cadre du Fonds de transition juste ; plusieurs acteurs-clés peuvent être sollicités, telles que l'AFPA ou

---

<sup>6</sup> Il s'agit d'éviter ici de réécrire l'histoire : [https://www.cepii.fr/PDF\\_PUB/lettre/2023/let435.pdf](https://www.cepii.fr/PDF_PUB/lettre/2023/let435.pdf)

- les Maisons de l'emploi (avec un soutien nécessaire sur l'ingénierie et l'animation du dialogue prospectif de territoire) ;
- Les dispositifs favorisant l'**appui aux entreprises du secteur aux moyens limités** en terme d'ingénierie (comme la PCRH) ;
  - Les dispositifs favorisant l'**accompagnement des salariés en formation**, face aux besoins en compétences nouvelles (ex : FNE formation, dispositifs OPCO avec soutien FTJ sur certains territoires) ;
  - Les dispositifs favorisant l'accompagnement des salariés en **transition professionnelle**, dans les cas les moins favorables pour l'emploi : associations ATPRO, dispositif TRANSCO, soutien du FTJ dans les territoires concernés...

Dans le cadre d'action ici établi, aucune fermeture de site ne peut intervenir de manière injustifiée, non anticipée et non accompagnée.

Le cadre budgétaire contraint ne peut ici constituer un prétexte pour démanteler les dispositifs d'accompagnement des mutations économiques prioritaires existants.

## Le rôle-clé des territoires

L'événement a permis de souligner le rôle clé des territoires. Ils sont des acteurs-clés du développement économique (et donc industriel) et social au plan local.

Les Régions sont compétentes en matière d'aides aux entreprises, définissent la stratégie économique régionale, et, on l'a vu à travers les débats de l'événement, capables de porter une vision pour un développement industriel. Elles ont aussi des compétences-clés en matière d'emploi et de formation (formation professionnelle, formation des demandeurs d'emploi, notamment).

Localement les acteurs des territoires (couple intercommunalité-communes) sont parties prenantes du développement économique (notamment en lien avec l'enjeu foncier). Ils ont des leviers d'action en termes de politiques d'emplois et de compétences (par exemple à travers l'action des Maisons de l'emploi, qui peuvent développer des démarches de GPEC de territoire).

L'ensemble de ces leviers doivent être activés dans le cadre d'une planification écologique et industrielle "du XXI<sup>e</sup> siècle", qui ne peut être exclusivement descendante, qui laisse la place à l'autonomie des territoires, tout en étant en cohérence avec les objectifs stratégiques nationaux et européens.

Ces leviers requièrent notamment des moyens en termes d'ingénierie de politiques publiques et d'animation. Les espaces comme ceux institués dans le cadre de l'événement ici présenté doivent pouvoir se décliner et vivre dans le temps à cette échelle.

Par ailleurs, l'avenir de l'industrie sidérurgique ne concerne pas que deux sites en France : il s'agit également d'anticiper les impacts de la transition du secteur dans les zones

industrielles moins denses que celles de Dunkerque et Fos-sur-Mer et plus dépendantes des sites sidérurgiques pour leurs survies économiques.

A l'échelle nationale, des logiques de péréquation entre les territoires (à l'image des logiques du Fond de Transition Juste) sont à renforcer et à associer à une gouvernance partagée.

## Réseau Action Climat

Mundo M,  
47 avenue Pasteur  
93100 Montreuil  
01 48 58 83 92

[reseauactionclimat.org](http://reseauactionclimat.org)

Le Réseau Action Climat-France, fédération de 37 associations nationales et locales, lutte contre les causes des changements climatiques, de l'échelle internationale à l'échelle locale. Il est le représentant français du Climate Action Network International (CAN-I), réseau mondial de plus de 1300 ONG.

Il couvre l'ensemble des secteurs responsables du dérèglement climatique : les transports, la production d'énergie, l'agriculture et l'alimentation, l'habitat, et travaille à l'élaboration de mesures alternatives et ambitieuses pour lutter contre les changements climatiques et ses impacts.

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique

